

## Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Décembre 2017

### Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil dix-sept et le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Andréa BENET, Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Sabrina KRENKE, Antoine CAMPILLO, Jean GAVIGNAUD, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mme Catherine DROUILLEAUX, Mr Jean de LARQUIER (pouvoir à Jean GAVIGNAUD), Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11    En exercice : 11    Présents : 8    Votants : 9

Date convocation : 15 décembre 2017

### Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Le compte rendu de la séance du 30/10/2017 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Embauche agent recenseur :

Mme Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018 l'embauche se fera le 4 janvier 2018 en raison de séance de formation ;

Elle présente les trois candidatures qui sont parvenues en Mairie suite à l'annonce diffusée : Mme Laurianne CANET, M. Eric ROGER et M. Jean-Michel LOISELEUX, et propose de passer au vote pour le choix du candidat.

Résultats du vote :

- 7 voix pour Mme Lauriane CANET,
- 1 voix pour M. Jean-Michel LOISELEUX,
- 1 voix pour M. Eric ROGER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de créer un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non-complet, pour la période du 4 janvier au 17 février 2018. L'agent recenseur sera rémunéré à concurrence du montant forfaitaire attribué à la Commune par l'INSEE à savoir 525 € net pour la totalité des opérations à effectuer (nombre de feuilles de logements et bulletins individuels remplis, séance de formation, déplacements...). La rémunération de l'agent recenseur sera imputée à l'article 6413 du budget 2018.

DECIDE de retenir la candidature de Mme Lauriane CANET au vu des résultats du vote.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à cette embauche.

## 2. Demande de droit de place :

Mme le Maire donne lecture du mail d'un commerçant ambulant qui va succéder au Caloch (épicerie, fruits et légumes) qui souhaite s'installer sur la place le vendredi matin.

A l'unanimité les membres du conseil décident de refuser afin de privilégier les commerçants de la commune.

## 3. Résumé du Conseil de Territoire :

Mme le Maire résume le conseil de territoire du 18 Décembre 2017 :

- Irrigation agricole : (Agriculteurs représentés) Intervention de Mme BATZ en charge du service agriculture à Carcassonne Agglo qui insiste sur la priorité eau potable et indique que l'Agglo aide au montage des projets qui ont commencé à se préciser.
- Mutualisation : Intervention de M. Rappenau qui développe la liste des mutualisations prêtes à fonctionner : groupement de commande pour l'achat de papier, contrôles techniques, contrôles sécurité, conseils juridiques, défense incendie, assurances...
- Photovoltaïque : Intervention de M. Dupré (SYADEN) qui synthétise le projet : production d'énergie verte, revalorisation du site, revenus locaux et participation citoyenne possible. L'étude de pré faisabilité est effectuée, il convient maintenant d'affiner le projet quant à la faisabilité, choix du développeur, rédaction du bail, étude de conception et procédures, et montage financier.
- Saison artistique :
  - Accueil de la Présidente Art de vivre en Alaric, Alisée Niermans qui définit le but de l'association : regrouper tous les actifs du Val de Dagne (Agriculteurs, hébergeurs...), travail sur les sentiers de randonnées du Territoire (maillage, petits parcours...) entre autres.
  - Présentation de «Vent de panique » par Magali Arnaud : En 2018 ce festival allie arts de la rue et patrimoines, se déplace sur le territoire et sera présent à Montlaur le 8 Juin. Ce festival est initié par le Chai, lieu pilote, Médiathèque salle de spectacle basée à Capendu.

## 4. Régularisation écritures comptables :

Mme Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'intégration des frais d'études qui ont été suivis de travaux cette année.

Il s'agit des frais d'étude pour les travaux d'aménagement de l'ancienne Poste en 2 logements pour un montant de 32 528 €.

Elle propose l'ouverture de crédits nécessaire afin d'intégrer ces études au compte d'immobilisations en cours par les opérations d'ordres suivantes :

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
041	2313	Constructions	32 528 €
<b>Total</b>			<b>32 528 €</b>

Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant
041	2031	Frais d'études	32 528 €
<b>Total</b>			<b>32 528 €</b>

Elle propose aussi l'ouverture de crédits afin de régulariser des erreurs de comptes budgétaires par les opérations d'ordres suivantes :

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
041	2313	Constructions	457 974,98 €
041	2318	Autres immobilisation corporelles en cours	2 950,53 €
<b>Total</b>			<b>460 925,51 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
041	2315	Installations, matériel et outillages tech	460 892,78 €
041	232	Immobilisation incorporelles	32,73 €
<b>Total</b>			<b>460 925,51 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
041	2128	Autres agencements	2 320,00 €
041	2182	Matériel transport	10 166,00 €
041	2183	Matériel bureau	4 705,02 €
041	2184	Mobilier	3 021,70 €
<b>Total</b>			<b>20 212,72 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
041	21728	Autres agencements	2 320,00 €
041	21782	Matériel transport	10 166,00 €
041	21783	Matériel bureau	4 705,02 €
041	21784	Mobilier	3 021,70 €
<b>Total</b>			<b>20 212,72 €</b>

### 5. Questions diverses :

M. Claude CORNAC recherche un jardin, Martine Escanuela propose de se renseigner.

**La séance est levée à 19 h 30**